

autres organismes l'écart que les banques à charte n'ont pu combler concernant cette question et les besoins des Canadiens moyens, qu'ils soient Anglo-Saxons ou de toute autre origine. Si cette banque pouvait aider à combler l'écart que les banques à charte n'ont pu remplir, elle jouerait un rôle très utile.

• (5.50 p.m.)

On a critiqué les caisses de crédit pour les taux d'intérêts que portaient les prêts qu'elles consentaient. Je puis dire que l'expérience montre que les taux réels nets des caisses de crédit ont été de beaucoup inférieurs aux taux des banques à charte. Je vois que le député d'Essex (M. Whelan) est d'accord. Il a une grande expérience des caisses de crédit et je suis certain qu'il est d'accord avec moi.

Si cette banque peut apporter une note de concurrence dans ce qu'on pourrait appeler le monopole des banques à charte, elle rendrait un grand service social et économique à la collectivité. C'est pourquoi, au nom des députés de mon parti, j'aimerais proposer aux députés de cette Chambre de permettre qu'on lise le bill pour la deuxième fois et qu'on le renvoie au comité permanent où nous pourrions résoudre certains des problèmes qu'ont soulevé d'autres députés qui ont participé à ce débat.

[Français]

M. Gérard Laprise (Abitibi): Monsieur l'Orateur, je ne voudrais pas laisser passer l'occasion sans dire quelques mots sur le bill S-22, prévoyant l'incorporation d'une nouvelle banque, et intitulé «Loi constituant en corporation United Bank of Canada».

On stipule dans ce projet de loi que des individus, des hommes d'affaires, se sont groupés en prenant bien soin de réunir des personnes de diverses nationalités, dans le but de répondre à un besoin...

Est-ce que vous entendez bien, monsieur l'Orateur. Je m'aperçois que mon microphone ne fonctionne pas.

M. l'Orateur suppléant (M. Boulanger): A l'ordre. On entend très bien, puisque les microphones des premières banquettes fonctionnent.

M. Laprise: Monsieur l'Orateur, on a tenu à réunir un groupe de personnes de diverses nationalités dans le but de répondre à un besoin, semble-t-il, de servir des Canadiens autres que ceux de langue anglaise ou de langue française.

Il s'agit d'un très bon principe. Mais on dit parfois que l'enfer est pavé de bonnes intentions. Les intentions des promoteurs de cette banque sont sûrement bonnes; je ne me suis jamais demandé s'ils ne sont pas en train de préparer une étape, dans le sens que je viens de décrire.

J'ai eu connaissance, alors que j'étais tout jeune, du début de la crise des années 30. Avant cette crise, les affaires étaient plus ou moins bonnes, et des gens investissaient, soit dans les terres, soit dans les petits commerces, et lorsque la crise est survenue, des individus ont rapidement été obligés de déclarer faillite à la suite d'un effondrement dans le monde des affaires, dans celui de l'emploi et, chaque fois, ces gens perdaient leurs terres ou leurs petits commerces...

[Traduction]

M. Blair: Je soulève la question de privilège, monsieur l'Orateur. Avec regret et avec tout le respect que je dois au député qui a maintenant la parole, j'attire votre attention sur le fait que l'heure réservée aux initiatives parle-

[M. Gilbert.]

mentaires est presque terminée et sur le fait également que, parce que nous sommes très avancés dans la session, il est improbable que ce bill sera déposé au comité à moins d'en obtenir l'approbation. Je prie donc les députés d'accorder aux gens qui ont voulu ce bill l'occasion de présenter leurs vues au comité, après quoi le Parlement pourrait décider d'adopter ou de ne pas adopter le bill.

[Français]

M. l'Orateur suppléant (M. Boulanger): Comme la question de privilège ne se pose pas, je donne de nouveau la parole à l'honorable député d'Abitibi.

M. Laprise: Monsieur l'Orateur, je regrette de n'avoir que quelques minutes à ma disposition, parce que j'aurais encore plusieurs choses à dire.

J'ai été énormément étonné de constater que le bill dont nous sommes saisis a été présenté à la toute fin de la session. Nous siégeons déjà depuis plus de 230 jours. C'est une situation que je ne comprends pas et que je n'admets pas. Je regrette également que le parrain de ce bill et un autre de ses collègues qui l'a défendu à la Chambre ne nous aient pas donné plus d'explications sur l'utilité de ce bill, sur l'utilité de créer une nouvelle banque à charte. C'est pourquoi nous avons plusieurs choses à dire sur ce projet de loi. Nous avons déjà subi deux applications du règlement de clôture ce mois-ci, et je ne pense pas que nous puissions en accepter une autre.

Monsieur l'Orateur, puis-je vous signaler qu'il est six heures.

M. Robert Kaplan (Don Valley): Je me demande, monsieur l'Orateur, s'il ne serait pas possible de continuer à discuter pendant encore quelques minutes, après six heures, afin de pouvoir disposer du bill.

M. l'Orateur suppléant (M. Boulanger): A l'ordre. Pour ce faire, le consentement unanime de la Chambre est nécessaire.

Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: Non.

Des voix: Il est six heures.

M. l'Orateur suppléant (M. Boulanger): A l'ordre. L'heure réservée aux affaires inscrites au nom des députés est maintenant écoulée.

Comme il est six heures, je quitte maintenant le fauteuil pour le reprendre à 8 heures.

(La séance est suspendue à 6 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 8 heures.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

La Chambre reprend l'étude de la motion de 3^e lecture et d'adoption, présentée par l'honorable M. Benson, du bill C-259, tendant à modifier la loi de l'impôt sur le revenu, à effectuer certains changements et à introduire